



Communiqué

Date: 30.10.2019

Seconde extrapolation 2019: la Confédération prévoit un excédent de 2,6 milliards

Le compte de financement de la Confédération devrait afficher un excédent de 2,6 milliards de francs pour l'exercice en cours, alors qu'un montant de 1,2 milliard avait été budgété. Ce résultat est inférieur de 0,2 milliard à la valeur indiquée par l'extrapolation de juin. Une grande incertitude persiste quant à l'impôt anticipé en particulier.

Lors de sa séance du 30 octobre 2019, le Conseil fédéral a été informé des résultats de l'extrapolation la plus récente. Sur la base des chiffres disponibles à la fin de septembre, la Confédération prévoit un solde de financement ordinaire de 2,6 milliards de francs pour l'exercice 2019. L'amélioration de 1,4 milliard par rapport aux prévisions budgétaires est due aux importantes recettes de 2018, qui déploient leurs effets sur les exercices suivants. Dans ce contexte, on s'attend pour 2019 à ce que les recettes dépassent de 0,5 milliard (+ 0,6 %) les prévisions budgétaires. Comme les années précédentes, les dépenses devraient, à l'inverse, être inférieures au montant budgété (- 0,9 milliard, soit - 1,2 %).

Compte de financement 2019 – extrapolation au 30 septembre 2019

En milliards de francs	Budget 2019	Extrap. juin	Extrap. sept.	Différence sept.-B	Différence sept.-juin
Recettes ordinaires	73,6	74,2	74,0	+0,5	-0,2
Recettes fiscales	69,1	69,7	69,6	+0,4	-0,1
Recettes non fiscales	4,4	4,6	4,5	+0,04	-0,1
Dépenses ordinaires	72,3	71,4	71,4	-0,9	+0,0
Dépenses courantes	61,2	60,4	60,3	-0,9	-0,1
Dépenses d'investissement	11,1	11,0	11,1	-0,0	+0,1
Solde de financement ordinaire	1,2	2,8	2,6	+1,4	-0,2
Recettes extraordinaires	–	0,5	0,5	+0,5	+0,0
Dépenses extraordinaires	–	–	–	–	–
Solde de financement	1,2	3,3	3,1	+1,9	-0,2

Note: les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

Communiqué

Une détérioration de 0,2 milliard est attendue par rapport à l'extrapolation de juin. La correction la plus importante concerne le produit de la taxe sur la valeur ajoutée, dont le montant a été réduit de 110 millions. Cette baisse s'explique par des prévisions moins optimistes qu'auparavant pour ce qui est de la croissance économique nominale (1,3 % au lieu de 1,8 % dans l'extrapolation de juin).

Conformément aux chiffres annoncés lors de l'extrapolation de juin, les recettes provenant de l'*impôt fédéral direct* devraient dépasser de presque 0,6 milliard les prévisions budgétaires. En l'absence d'une base de calcul fiable, aucune extrapolation n'est établie pour l'*impôt anticipé*. Réalisée au moyen d'un modèle statistique, l'estimation actuelle indique des recettes s'élevant à 7,5 milliards (soit 0,4 milliard de plus que dans le budget). Une grande incertitude persiste quant au montant des remboursements puisque ceux-ci peuvent être demandés jusqu'à la fin de l'année.

Le *recul des dépenses* par rapport aux prévisions contribue, lui aussi, au bon résultat attendu. Il est probable que les crédits budgétaires alloués ne soient pas entièrement utilisés dans de nombreux services de l'administration fédérale. Les soldes de crédits les plus importants devraient concerner les charges liées à l'armement (100 millions), l'aide sociale aux demandeurs d'asile (89 millions), la réduction individuelle des primes (61 millions) et les dépenses d'exploitation relatives aux centres pour demandeurs d'asile (44 millions).

Recettes extraordinaires

Des recettes extraordinaires non budgétisées découlent, en grande partie, de l'attribution de fréquences de téléphonie mobile dans le cadre d'une mise aux enchères qui a eu lieu au printemps 2019 (376 millions). Elles proviennent également des amendes prononcées par la Commission de la concurrence à l'encontre de banques qui se sont entendues sur le négoce de devises (113 millions).

Informations générales sur l'extrapolation

En vertu de la loi sur le Parlement, le Conseil fédéral fait établir chaque année, au 30 juin et au 30 septembre, une extrapolation sur le résultat prévisible de l'exercice en cours et en informe le Parlement. L'extrapolation constituant une **estimation**, il convient de l'analyser avec circonspection. Les résultats de l'extrapolation n'entraînent aucune modification du budget.

Les erreurs d'estimation quant aux **recettes** inscrites au budget sont inévitables, car l'évolution de ces dernières est soumise à des variations assez importantes. Toutefois, les augmentations et les diminutions de recettes qui résultent d'erreurs d'estimation se compensent au fil du temps. Quant aux **dépenses**, elles sont systématiquement inférieures au montant budgétisé, car les crédits budgétaires autorisés par le Parlement ne peuvent pas être dépassés. Pour cette raison, les unités administratives ont tendance à établir leurs budgets avec prudence et à utiliser leurs ressources de manière économe.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à la fin de septembre 2019
- Note d'information à l'intention des Commissions des finances